

CHANGEMENT D'ADRESSE HORS RESSORT CMA-RCS

▾ DOCUMENTS A FOURNIR

➤ Formulaire P2 (Cerfa N°11678*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.

➤ Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

▾ PIECES A FOURNIR

Concernant le Chef d'Entreprise : (en 1 exemplaires)

➤ Copie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).

ou Acte naissance (moins de 3 mois).

ou Copie du passeport en cours de validité.

ou Copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).

➤ Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.

➤ Kbis moins de 3 mois

➤ D1 CMA du siège d'origine

Concernant l'entreprise

Domiciliation

➤ Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise

➤ Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.

➤ Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

➤ Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.

➤ Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).

➤ Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.

➤ Si location-gérance : contrat de location (enregistré aux impôts) + JAL.

Si achat du fonds

➤ Acte d'achat du fonds ou location gérance ou donation et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

▾ FRAIS

➤ 190 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

➤ 126,18 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.5 Achat, Location Gérance, donation, création). (Chèque uniquement)

➤ 150,27 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (Ancien siège devient secondaire). (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr